
Rapporteur : **Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Modification des tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal
Année 2013**

Mesdames, Messieurs,

L'Accueil de Loisirs Municipal accueille les enfants de 4 à 14 ans durant les mercredis, petites vacances et grandes vacances. Sur ces périodes, les enfants peuvent être présents à la demi journée ou en journée complète. Les tarifs prennent en compte le rythme de ces fréquentations.

Conformément aux directives de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, pour un accueil à la journée complète, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 12h30. Pour un accueil à la demi-journée, la tarification correspond à une amplitude d'ouverture de 6h00.

L'Accueil de Loisirs Municipal (ALM) a défini dans son règlement intérieur ses modalités de fonctionnement et d'organisation. Celui-ci a pour but d'informer les familles dans un souci de sécurité et de bien-être de l'enfant.

Un tarif spécifique est alors proposé aux familles lorsque l'enfant est présent à la journée.

Pour l'année 2013, il est proposé d'augmenter les tarifs de 1%.

** * * * **

VU la délibération n°20 du conseil municipal du 27 janvier 2012 relative aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Municipal pour l'année 2012,

CONSIDERANT la nécessité de réévaluer les tarifs des prestations concernant l'Accueil de Loisirs Municipal, afin de les ajuster à l'évolution du coût de la vie,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Municipal prévoit, pour raisons médicales uniquement, l'accueil d'enfants dont les responsables légaux fournissent les repas,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

1°) qu'en période de vacances scolaires estivales, il est demandé aux parents un acompte de 2€ par jour et par enfant à l'inscription.

2°) - d'appliquer les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal avec une augmentation de 1%, à compter du 1^{er} janvier 2013, en tenant compte du dispositif ATLAS de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

CHATELLERAULT

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	Tarifs 2012			proposition tarifs 2013 (+ 1%)		
	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation Atlas	Part famille
QF1 – de 275€						
Journée	6,74	3,81	2,93	6,81	3,81	3
½ journée	3,36	1,91	1,45	3,39	1,91	1,48
QF2 – de 275€ à -549€						
Journée	6,74	2,17	4,57	6,81	2,17	4,64
½ journée	3,36	1,09	2,27	3,39	1,09	2,3
QF3 – de 549€ à -686€						
Journée	6,86	1	5,86	6,93	1	5,93
½ journée	3,42	0,5	2,92	3,45	0,5	2,95
QF4 – de 686€ à -914€						
Journée	7,6	-	7,6	7,68	-	7,68
½ journée	3,8	-	3,8	3,84	-	3,84
QF5 – de 914€ et +						
Journée	10,97	-	10,97	11,08	-	11,08
½ journée	5,48	-	5,48	5,53	-	5,53

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT					
	Tarif en euros	Participation Atlas	Part famille	Tarif en euros	Participation Atlas	Part famille
QF1 – de 275€						
Journée	7,44	3,81	3,63	7,51	3,81	3,7
½ journée	3,72	1,91	1,81	3,76	1,91	1,85
QF2 – de 275€ à -549€						
Journée	7,44	2,17	5,27	7,51	2,17	5,34
½ journée	3,72	1,09	2,63	3,76	1,09	2,67
QF3 – de 549€ à -686€						
Journée	7,63	1	6,63	7,71	1	6,71
½ journée	3,8	0,5	3,3	3,84	0,5	3,34
QF4 – de 686€ à -914€						
Journée	10,97	-	10,97	11,08	-	11,08
½ journée	5,48	-	5,48	5,53	-	5,53
QF5 – de 914€ et +						
Journée	13,74	-	13,74	13,88	-	13,88
½ journée	6,87	-	6,87	6,94	-	6,94

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 13 décembre 2012

n° 18

page 3 /4

3°) - d'augmenter les tarifs ci-dessous de l'Accueil de Loisirs Municipal, de 1% pour le tarif journée en cas de fourniture de repas par les parents à compter du 1^{er} janvier 2013, en tenant compte du dispositif ATLAS de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne.

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	Tarifs 2012				proposition tarifs 2013 (+ 1%)			
	CHATELLERAULT							
	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Part famille PAI	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Part famille PAI
QF1 — de 275€								
Journée	6,74	3,81	2,93	2,93	6,81	3,81	3	3
QF2 – de 275€ à -549€								
Journée	6,74	2,17	4,57	2,93	6,81	2,17	4,64	3
QF3 – de 549€ à -686€								
Journée	6,74	1	5,86	4,57	6,93	1	5,93	4,64
QF4 – de 686€ à -914€								
Journée	7,6	-	7,6	5,86	7,68	-	7,68	5,93
QF5 – de 914€ et +								
Journée	10,97	-	10,97	7,6	11,08	-	11,08	7,68

ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL	HORS CHATELLERAULT							
	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Part famille PAI	Tarif	Participation Atlas	Part famille	Part famille PAI
QF1 – de 275€								
Journée	7,44	3,81	3,63	3,63	7,51	3,81	3,7	3,7
QF2 – de 275€ à -549€								
Journée	7,44	2,17	5,27	3,63	7,51	2,17	5,34	3,7
QF3 – de 549€ à -686€								
Journée	7,63	1	6,63	5,27	7,71	1	6,71	5,34
QF4 – de 686€ à -914€								
Journée	10,97	-	10,97	6,63	11,08	-	11,08	6,71
QF5 – de 914€ et +								
Journée	13,74	-	13,74	10,97	13,88	-	13,88	11,08

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 13 décembre 2012

n° 18

page 4 /4

4°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Cette recette sera imputée sur la ligne budgétaire 421.2/7067/5220.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8627

Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe

Emmanuelle ADAM